



Communiqué de Presse

VILLE DE VICHY PRIX "LUCIEN LAMOUREUX" 2013 Dépôt des candidatures avant le 30 septembre

En exécution des dispositions testamentaires de Mme Lucien LAMOUREUX, un prix portant le nom de "**Prix Lucien LAMOUREUX**" est attribué, annuellement, par le **Conseil municipal de VICHY**, au meilleur artisan de l'arrondissement de VICHY sans distinction de profession ni d'âge.

Ce prix, dont le Conseil municipal a fixé le **montant à 2 000 € pour 2013**, est destiné à mettre en lumière et à récompenser les plus hautes qualités professionnelles et morales d'un artisan immatriculé au Répertoire des Métiers.

En cas de classement ex aequo, ce prix est réparti à égalité.

La demande de chaque candidat devra être accompagnée d'une copie de la carte d'identité, d'un extrait de l'inscription au Répertoire des Métiers et d'une note exposant ses activités ou œuvres susceptibles d'ouvrir droit au prix et mettant en avant ce que l'attribution du prix apporterait au candidat.

Les dossiers ainsi constitués devront être adressés ou remis avant le **30 septembre 2013** à la Chambre des Métiers de l'Allier, 22 rue Pape-Carpentier à MOULINS, chargée par la Ville de Vichy d'établir et de lui soumettre une liste sélective des candidats.

Pour tout renseignement complémentaire, concernant notamment la constitution des dossiers, les candidats peuvent s'adresser à la Chambre de Métiers au 04 70 96 00 19.